

Sélectif
Coupe de France
des Clubs

Duathlon

NAY - Hotel de Ville

DIMANCHE 28 MARS 2021



Du Piémont Nayais



CROSS DUATHLON XS
DUATHLON S CLM / EQUIPE

- Epreuves adaptées Handisport -

COURSES 6 - 13 ans
CLM / EQUIPE



LA TRIBU 64



Triathlon de Baudreix

#triathlonbaudreix

Renseignements : <http://pyreneechrono.fr> - <http://triathlon.latribu64.fr>

REGLEMENT

Le présent document précise la réglementation générale et sportive pour le Duathlon du Piémont Nayais.

La Tribu 64



Duathlon du Piémont Nayais

Règlement du Duathlon du Piémont Nayais.

Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Article 8 : Covid-19 : Recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives

Règles sportives :

Article 9 : Les épreuves

Article 10 : Les briefings

Article 11 : Identification des concurrents

Article 12 : Sécurité des épreuves

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Article 14 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Article 15 : Règles spécifiques pour le Contre la montre par équipe

Article 16 : Conduite des athlètes

Article 17 : Les pénalités

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Article 19 : Sélectif Coupe de France des clubs

Duathlon du Piémont Nayais

Règles générales

Article 1 : Introduction

Le duathlon du Piémont Nayais est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur

<https://www.fftri.com/wp-content/uploads/2020/02/FFTRI-R%C3%89GLEMENTATION-SPORTIVE-2020.pdf>

Tout concurrent prenant le départ sur les épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI, les accepter et s'engage à les respecter.

Article 2 : Assurance

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage/corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accident ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien / matériels / équipements personnels avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et des images enregistrées durant la manifestation et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

Article 4 : Inscriptions

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site Pyrénées chrono ou en suivant le lien suivant :

<https://pyreneeschrono.fr/>

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour de la compétition :

1. Une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2021 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)

2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, un Pass compétition (licence à la journée) devra être souscrit par les duathlètes lors de l'inscription. Pour ce faire, ils devront s'acquitter du paiement sur le site de la FFTRI via un lien lors de son inscription sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> et fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition** datant de moins d'un an pour les non licenciés.

Le dossard ne sera remis que sur présentation d'une pièce d'identité. Dans le cas contraire, le dossard ne vous sera pas remis.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Il n'y aura pas d'inscription possible sur place.

→ Clôture des inscriptions : **le jeudi 25 mars à 0h00.**

Grille de tarifs :

	Tarif (Licence compétition)	Tarif (Pass Compétition inclus)	Majoration	Modalités d'application de la majoration
Duathlon 6-9ans	6 €	6 €	Non	
Duathlon 8-11ans	6 €	6 €	Non	
Duathlon 10-13 ans	6 €	6 €	Non	
Cross Duathlon XS	18 €	20 €	5 €	La dernière semaine
Duathlon S CLM/équipe	26 € / Equipier	31 € / Equipier	5 €	La dernière semaine

Prix des Pass :

- Pass compétition pour les Duathlons enfants : gratuit
- Tarif Pass compétition pour le Cross Duathlon XS : 2€ par athlète
- Tarif Pass compétition pour le Duathlons S CLM/équipe : 5€ par athlète

Article 5 : Annulation du fait du participant

Les annulations seront possibles jusqu'au **dimanche 14 mars 20h.**

Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription hors remboursement des frais de gestion.

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivées par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, les frais d'inscription seront remboursés hors remboursement des frais de gestion.

Article 7. Eco-responsabilité

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...) de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sera sanctionné. Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge ou la disqualification.

Article 8. Covid-19 : Recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives

Les dernières instructions gouvernementales, en date du 08 juin 2020, envisagent une reprise progressive de l'organisation des manifestations sportives sur le territoire.

C'est pourquoi la Fédération Française de Triathlon a établi un guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre d'une manifestation sportive. De ce fait, les mesures temporaires et nécessaires à une bonne reprise des compétitions garantissent à tous les acteurs une bonne sécurité sanitaire.

2 phases sont prévues dans le protocole avec des restrictions sanitaires plus ou moins élevées. La FFTRI évalue, chaque semaine, les conditions sanitaires et décide du niveau de phase dans laquelle nous nous trouvons.

En niveau de Phase 1 : Le duathlon du Piémont Nayais ne pourra malheureusement pas être maintenu. Les frais d'inscription seront donc remboursés hors remboursement des frais de gestion.

En niveau de Phase 2 : Le duathlon du Piémont Nayais sera maintenu selon les recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives détaillées ci-dessous :

1 ACCUEIL DES SPECTATEURS

Les décisions gouvernementales autorisent l'accueil de spectateurs sans qu'il soit nécessaire de les canaliser et les sectoriser dans des espaces dédiés spécifiquement à leur accueil. La distanciation physique n'est plus une préconisation obligatoire.



2 INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSSARDS

Inscriptions
Dans la mesure du possible, les inscriptions aux épreuves doivent être effectuées au préalable en utilisant un système d'inscription en ligne.

Retrait des dossards
Seuls les éléments essentiels à la compétition doivent être inclus dans le pack de course, tels que le dossard, la puce, le sticker vélo, le bonnet de bain, etc., le tout remis dans une enveloppe ou un sac fermé.



Les mesures d'accueil sur ce poste doivent être identiques aux mesures d'accueil définies pour les commerces au moment du déroulement de l'événement.

3 AIRE DE TRANSITION

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Le positionnement des concurrents sur les supports vélos se déroulera normalement.



4 NATATION

Eau libre
Les départs pourront s'effectuer sous le format "Mass Start".

Piscine
Les départs pourront s'effectuer sous le format "Mass Start".



5 CYCLISME

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les épreuves utilisant le format "parcours cycliste avec Abri Aspiration" sont autorisées à se dérouler sans restriction.



6 COURSE À PIED

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les athlètes peuvent courir groupés et s'échanger leurs matériels de course.



7 RAVITAILLEMENT

Durant toute la durée de cette crise sanitaire, la FFTRI préconise des conditionnements individuels de type barres de céréales ou gels... des fruits non épluchés type bananes ou oranges... permettant aux coureurs d'enlever la peau par eux-même. Pour les boissons, il est préconisé de les fournir en petites bouteilles individuelles ou par l'intermédiaire de gobelets jetables remplis par un volontaire portant des protections adéquates. Les concurrents ne sont pas autorisés à se servir par eux-même.

Ravitaillement intermédiaire

L'organisateur pourra, compte tenu des distances de course ou de la température extérieure, organiser des postes de ravitaillements complémentaires. Les volontaires assurant cette fonction devront respecter les mesures de protection en vigueur au moment de la course.

Ravitaillement Final

Chaque concurrent recevra un set de ravitaillement complet dans un sac individuel fermé et ne sera pas autorisé à le consommer sur place.



8 ZONE D'ARRIVÉE

Les rubans d'arrivée ne doivent pas être utilisés.

Demandez aux concurrents de retirer eux-mêmes leurs puces de chronométrage et de les placer dans des réceptacles, pour éviter que les volontaires n'aient à effectuer cette tâche.

Il ne faut pas permettre aux concurrents de s'allonger ou de s'asseoir dans la zone d'arrivée (sauf en cas de problème médical).

Seuls les photographes et les caméramans sont autorisés dans cette zone, dans la limite de la capacité d'accueil de la zone. Les journalistes ne sont pas autorisés dans cette zone. Il conviendra ainsi de définir clairement les accréditations, et un contrôle d'accès pour chaque zone qui le nécessite.



9 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Au regard des directives gouvernementales, il est nécessaire de privilégier la qualité à la quantité, en attribuant qu'un seul lot (coupe, médaille, bouquet, cadeau...) par concurrent, permettant ainsi de valoriser les podiums.

Les directives gouvernementales n'imposent plus la distanciation physique. Les règles de port des EPI ne s'appliquent plus.



Règles sportives :

Article 9. Les épreuves

Le duathlon du Piémont Nayais comporte 5 épreuves :

Catégories	
Duathlon 6-9 ans CLM/Equipe	De Mini-Poussin (2014-2015) à Poussin (2012-2013)
Duathlon 8-11 ans CLM/Equipe	De Poussin (2012-2013) à Pupille (2010-2011)
Duathlon 10-13 ans CLM/Equipe	De Pupille (2010-2011) A Benjamin (2009-2009)
Cross Duathlon XS	De Benjamin (2008-2009) à Vétéran (1921-1980)
Duathlon S CLM / Equipe	De Cadet (2004-2005) à Vétéran (1921-1980)

Les distances, parcours et horaires précis seront communiqués sur le site :
<http://triathlon.latribu64.fr/fr/>

Le Cross Duathlon XS et le Duathlon S CLM/équipe sont accessibles aux para-athlètes.

Article 10 : les briefings

Des briefings seront organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leur venue sur le duathlon du Piémont Nayais et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leur disposition.

Article 11 : Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant à une épreuve de duathlon :

- 1 dossard avec une puce collée pour toute l'épreuve.
Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».
Si le concurrent n'a pas de ceinture porte-dossard, l'organisateur mettra à disposition, sous forme de prêt contre caution pour un prix de 5€, une ceinture porte-dossard. Cette somme sera restituée lors de la remise du porte dossard ou conservée le cas échéant.
- 1 planche de stickers pour l'identification des duathlètes et de leurs matériels

Article 12 : Sécurité des épreuves

Tout duathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des duathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Si un participant est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre participant devant alors prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

Article 13 : Règles spécifiques pour la partie cyclisme

Pour toutes les épreuves, la route n'est pas fermée à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton noir.

De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 7m, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

Article 15 : Règles spécifiques pour la partie course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible. Si les participants souhaitent le porter via une ceinture, celle-ci doit être attachée à hauteur de taille par **trois points minimums**.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

Article 16 : Règles spécifiques pour le Contre la montre par équipe

Les règles générales énoncées ci-dessus s'appliquent au CLM/Equipe.

Les spécificités du CLM/ Equipe :

- Equipe :

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. La composition des équipes peut être 100% masculine, 100% féminine ou mixte. L'équipe est composée de 3 à 5 membres. Elle peut être composée avec un membre para-athlète.

Les jeunes peuvent participer à la course, à partir de la catégorie cadet.

Le départ est donné à intervalle régulier. L'horaire de passage des équipes des concurrents sera communiqué lors de l'émargement.

- Concurrent :

Tous les membres d'une équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité : Départ non autorisé.

- Course :

Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, cinq minutes avant leur départ programmé.

Chaque athlète prend et repose son vélo personnellement dans le box de son équipe. Le drafting est autorisé entre les équipiers d'une même équipe, mais il est interdit entre équipes.

Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes, sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.

Dans le cadre d'une équipe mixte, a minima une personne de chaque sexe devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée.

Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ identifiée à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, sinon il est mis hors course.

À tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés. Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés. Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.

Article 17 : Conduite des athlètes

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation
- Participer à l'épreuve en toute sportivité
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres athlètes
- Suivre les indications des officiels
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon
- Respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos,...) et de briefing mis en place par l'organisation
- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.

En cas de non-respect de ces conduites, l'organisation se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant.

Article 18 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton noir, pour disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la F.F.TRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

Cas particulier lié à la crise sanitaire du Covid -19

Dans le cadre du protocole sanitaire pour la reprise des manifestations sportives, la FFTRI recommande de ne pas mettre en place de zone de pénalité.

Le temps de pénalité sera donc ajouté sur le temps final du duathlète ou de l'équipe.

Temps de pénalité /courses :

	Temps de pénalité (carton bleu)
Duathlon 6-9ans	/
Duathlon 8-11 ans	/
Duathlon 10-13ans	/
Cross Duathlon XS	1 mn
Duathlon S CLM par Equipe	1 mn

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Les classements seront disponibles sur internet après la course et affichés sur le site de compétition.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la FFTRI.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Article 19 : Sélectif Coupe de France des clubs

Notre épreuve a obtenu la labellisation « Sélectif Coupe de France des clubs de Triathlon » sur l'épreuve du S CLM / équipe.

- Règles : les règles générales énoncées ci-dessus s'appliquent au « Sélectif de la coupe de France des clubs » sur l'épreuve du S CLM / équipe.

Voici quelques informations pour le sélectif de la coupe de France des clubs :

- Les équipes s'enregistrent à l'inscription sous le nom du club.
- L'équipe doit être composée d'athlètes du même sexe sans obligation de même catégorie.

Lors du retrait des dossards, une liste des équipes inscrites sera affichée. Les participants devront vérifier l'exactitude des renseignements donnés et émarger pour valider ces informations. :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Catégorie d'âge
- Sexe
- N° de licence complet
- Club
- Nationalité

Les dossards des concurrents d'un même club peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale, et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné.

Lorsque l'opération des inscriptions et du retrait des dossards est terminée la liste des concurrents deviendra la liste de départ ("Starting List").

Les organisateurs et l'arbitre principal veilleront à ce que les concurrents accédant aux podiums se présentent en tenue club ou a minima en tenue de ville décente.